



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 9913

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que l'hôpital de Bitche est menacé de fermeture. Or cet hôpital dessert une population beaucoup plus importante que d'autres hôpitaux qui eux ne sont l'objet d'aucune mesure de restructuration. La situation est donc particulièrement injuste. Elle est de plus difficilement acceptable car le pays de Bitche est enclavé et les malades seraient obligés, en cas de fermeture, de parcourir des distances très longues pour se rendre dans d'autres hôpitaux. Elle souhaiterait qu'elle lui indique pour quelles raisons l'hôpital de Bitche ne bénéficie pas d'une égalité de traitement avec d'autres hôpitaux plus petits dont l'existence n'est pas remise en cause dans d'autres départements.

Texte de la réponse

L'hôpital privé Saint-Joseph de Bitche a fait l'objet d'une mesure de suspension de ses installations de chirurgie et de gynécologie obstétrique depuis le 24 novembre 1997. Ces décisions ont été prises par le directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation de Lorraine après qu'ont été constatées des défaillances graves dans son fonctionnement de nature à menacer la sécurité des patients. Depuis l'automne, l'établissement, loin d'être abandonné, a fait l'objet de multiples concertations, avec toutes les parties concernées, afin que ses missions soient mieux définies pour répondre aux besoins de la population qu'il a en charge, dans les meilleures conditions de sécurité. Une aide lui sera apportée dans la définition de son projet médical afin qu'il s'engage dans une politique active de coopération interhospitalière avec les autres établissements de santé de son environnement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9913

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 avril 1998

Question publiée le : 9 février 1998, page 637

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2516